

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 MARS 2023**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT			X		
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Finances

- **Délibération n° 001 : Règlement budgétaire et financier**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 002 : Modalités d'amortissement**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 003 : Débat d'Orientations Budgétaires - Année 2023**

Avant de procéder à la lecture de la délibération, M. Dominique DAVID présente la structuration de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023. Cette présentation abordera dans un premier temps le cadre juridique, le contexte économique puis quelques retours sur la loi de finances 2023. Seront ensuite présentés les budgets, budget principal et budgets annexes.

Il rappelle que le débat d'orientations budgétaires est une obligation, il doit se tenir au maximum 10 semaines avant le vote du budget, et permet d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité et de discuter de ses orientations budgétaires.

Par ailleurs, il fait un point sur le contexte macroéconomique. Compte tenu des tensions inflationnistes sur le secteur de l'énergie et de l'incertitude sur l'issue de la guerre en Ukraine, la Banque de France anticipe un 2^{ème} ralentissement de la croissance en 2023, une récession est même envisagée mais avec un impact limité dans son amplitude et dans le temps. Les marges des entreprises françaises pourraient continuer de se réduire notamment à cause de la hausse des salaires attendus et du prix de l'énergie. La perspective de croissance est donc en baisse. Il précise que la baisse également de l'inflation n'interviendrait qu'à compter de 2024. Les économistes de la Banque de France prévoient en 2023, à nouveau 6% d'inflation. La hausse de l'IPCH qui est donc l'indice des prix à la consommation harmonisé, indice utilisé par la BCE comme indicateur dans la stabilité des prix, reste stimulé par le prix de l'énergie et notamment la fin des aides de l'Etat sur le carburant, la diminution de la prise en charge lié au bouclier tarifaire et la renégociation des contrats d'énergies des entreprises. L'inflation serait donc amenée à ralentir, en 2024 et en 2025, avec une détente sur les prix de l'énergie et l'impact de la normalisation monétaire. Le pouvoir d'achat des ménages pourrait repartir à la hausse après des années de diminution. Il précise que la normalisation monétaire est un outil utilisé par la BCE pour maintenir la stabilité des prix. Cet indice existe et a été mis en place depuis le passage à l'euro.

M. Dominique DAVID indique par ailleurs, qu'il est prévu une évolution de certains indices des prix impactant la dépense locale. Un graphique est projeté et présente l'évolution sur 12 ans de certains indices des prix, en bleu l'électricité et le gaz, en orange les combustibles et les carburants, et en jaune les produits alimentaires. Les courbes violettes et vertes présentent l'évolution des indices de la construction et des travaux publics. Il souligne qu'entre novembre 2021 et novembre 2022, les énergies ont augmenté de presque 64% et les combustibles de 45%. Sur la même période, les indices BT et TP ont augmentés de 7% à plus de 10%. Ces évolutions se retrouvent sur les révisions de marchés de travaux en cours d'exécution.

Le graphique concernant les taux est présenté sur une slide. Il est constaté que les taux à 10 ans ont fortement augmenté pour revenir à leur niveau de 2012. Les anticipations vont vers une poursuite plus modérée de la hausse sur 2023, avant une stabilisation voire une légère baisse en 2024. Concernant les quelques points clés de la loi de finances de 2023 impactant directement la collectivité, il est précisé que la loi prévoit une stabilité de la DGF par rapport à 2022. M. Dominique DAVID rappelle, pour mémoire, que le graphique projeté présente l'historique de la DGF depuis 2004 au niveau national. Sur les années 2014 à 2018, cette dotation a fortement été rabaissée et n'a plus été abondée depuis. Ce graphique présente les montants de la DGF pour la communauté de communes de 2013 à 2016, les chiffres présentés sont consolidés entre l'ex communauté de communes du castelbriantais, et l'ex secteur de Derval. Entre 2013 et 2017, la baisse de la DGF s'élève à 1 million puis se stabilise. Il souligne par conséquent l'importante perte de ressources pour la collectivité en précisant que la perte cumulée est de 8 400 K€ entre 2012 et 2013. Il fait remarquer que dans le contexte inflationniste actuel, la stabilité revient en fait à une réduction des ressources. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, dans la loi de finances de 2023, est majoré de 7,1%.

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées, en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. En cas de déflation, dans le cas actuel de la législation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne devrait être appliquée. M. Dominique DAVID présente un graphique qui reprend ces évolutions, avec en parallèle un graphique sur l'inflation.

La loi de finances 2023 prévoit la poursuite de l'allègement des impôts de production des entreprises, la suppression de la CVAE sur 2 ans pour les entreprises et en totalité dès 2023 pour les collectivités. A compter de 2023, les collectivités n'encaissent plus la CVAE mais sa compensation avec une notion de part fixe, qui sera une moyenne de la CVAE 2020-2023 et une part variable qui est le fonds national de l'attractivité économique des territoires. Ce fonds sera alimenté par une part de la dynamique de la TVA nationale. La répartition de ce fonds sera réalisée en fonction de critères à déterminer, censés mesurer le dynamisme des territoires. Ce mécanisme doit permettre de maintenir l'incitation pour les collectivités et regroupements de communes, à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire.

La loi de finances 2023 intègre la notion du soutien à l'investissement local. Cette loi de finances met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite en 2021, afin de financer les opérations des collectivités prévues dans le contrat de ruralité de relance et de transition écologique CRRTE, mis en place pour faire face à la crise sanitaire. Avec un fonds d'accélération de la transition écologique, le fonds vert, ce fonds sera doté de 2 milliards d'euros. Il a été créé en 2023 pour soutenir les projets de transition écologiques des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Après avoir tracé le contexte économique et les principaux éléments de la loi de finances 2023, M. Dominique DAVID présente les éléments budgétaires. Concernant le budget principal, il fait observer qu'entre 2021 et 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,6% et les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8,5%. Hors impact de la hausse de la valeur du point d'indice et du coût des énergies, elles auraient augmenté de 6,5%. Ces évolutions conduisent à une baisse de l'épargne brute qui devrait s'élever à 7,8% des recettes de fonctionnement en 2022. Hors hausse de la valeur du point et des énergies, ce taux aurait été de 9,5%. Pour mémoire, il précise que le débat d'orientations budgétaires de 2021 anticipait un taux d'épargne pour 2022 de 8,6%. Le fonds de roulement en fin d'exercice, compte tenu de tous les engagements pris ou reçus en investissements, en dépenses et en recettes s'élevait à 5 800 K€.

Par ailleurs, il rappelle qu'en 2022, la communauté de communes a souscrit un emprunt de 4 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, il indique qu'il n'avait pas été tiré, mais même en le prenant en compte dans le capital restant dû, la capacité de désendettement reste bonne. Il souligne que le graphique projeté permet de constater que la progression des dépenses de fonctionnement traduit une offre de services à la population complète et évolutive, ainsi les services à destination directe de la population représentent 44% des dépenses de fonctionnement du budget principal en 2022. Il fait remarquer que dans le domaine culturel, la structuration du réseau de lecture publique, le festival du jazz, Festimômes et les Intercalées, en sont un beau témoignage.

Il cite par ailleurs pour exemples, l'ouverture du centre socio-culturel intercommunal et le redéploiement des France Services, une adaptation constante de l'offre de la petite enfance et enfance-jeunesse aux besoins des familles avec l'ouverture de nouvelles places en crèche, la formation des animateurs, les séjours vacances et le dispositif argent de poche, mais également, la montée en puissance de l'offre en matière de mobilité, avec l'ouverture de la maison de la mobilité, un engagement renforcé en matière de transports collectifs et le déploiement des mobilités douces.

En matière de recettes de fonctionnement, il rappelle qu'au fil des lois de finances, le produit de la taxe d'habitation, ou de la CVAE, ont progressivement été remplacés par une fraction de la TVA perçue au niveau national avec plusieurs conséquences. Une recette dynamique mais qui est exposée à un éventuel retournement de la conjoncture économique, une décorrélation entre les recettes fiscales et le dynamisme du territoire, une ressource sur laquelle la collectivité n'a pas de pouvoir de fixer les taux. Ainsi, depuis 2021, les actions du gouvernement, en faveur de la compétitivité des entreprises, limitent fortement la capacité de la collectivité à agir sur ses recettes, en fixant le niveau des taux de fiscalité. En 2022, la part du produit susceptible d'évoluer suite à une décision de hausse des taux, représenterait seulement 15% des recettes totales. Les recettes en lien avec l'activité économique constituées de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée, de la taxe sur les surfaces commerciales, et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux représentent 35% des recettes totales de fonctionnement de la collectivité. Compte tenu du faible impact financier d'une hausse des taux pour continuer à accompagner le développement économique du territoire, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2023.

M. Dominique DAVID fait un point sur les contextes de l'année 2023 et suivantes. Il constate une rigidité des recettes de fonctionnement, la perte d'autonomie financière suite à la réforme TH, CFE, CVAE et que les dotations ne sont pas indexées sur l'inflation. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement contraintes et en augmentation forte à nouveau en 2023, il indique une poursuite de la hausse du coût des énergies, l'augmentation de la valeur du point en année pleine et plus généralement l'inflation qui sera encore élevée, la dégradation de la capacité d'auto-financement, la nécessité de la gestion active des dépenses pour maintenir une épargne brute à un niveau planché à 1500 K€, l'impact de l'inflation également sur les dépenses d'investissement à l'ouverture des plis et dans le cadre des marchés de travaux et en cours d'exécution avec la révision des prix.

Il précise que le renchérissement du coût de l'argent, le contexte macroéconomique, les ratios dégradés et l'augmentation des frais financiers vont venir dégrader l'autofinancement et durcir les conditions d'accès à l'emprunt. Dans ce contexte de rigidité des recettes et de poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement, il indique que la collectivité se fixe comme objectif pour 2023, de maintenir son autofinancement autour de 8% et de tendre vers 10% à fin 2026. Il informe qu'à la fin 2022, 30% du programme inscrit dans le cadre du CRRTE, sur la période 2021 à 2026, ont été engagés et que certains projets engagés budgétairement en 2022 ne verront le jour que courant 2023. C'est le cas des travaux sur le site de la Hunaudière, de la mise en service du bâtiment destiné au GRETA, du bâtiment veaux au foirail ou du travail des architectes sur la réhabilitation de l'espace Dauphins.

Par ailleurs, il signale que certaines lignes sont engagées de manière linéaire, au fil du temps, c'est le cas des investissements récurrents, qui portent notamment sur le maintien en l'état des bâtiments et l'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité, estimés à 1 200 K€ par an, ainsi que les fonds de concours aux communes à hauteur de 200 K€ par an. Pour rappel, il souligne que l'enveloppe 2022 a été utilisée dans sa complétude et que les crédits 2023 sont également attribués en totalité.

S'agissant du financement des investissements, il précise que l'autofinancement dégagé en fonctionnement durant l'exercice vient s'ajouter aux excédents antérieurs qui constituent le fonds de roulement, lequel déterminera l'enveloppe disponible pour les investissements. Cette enveloppe doit en priorité être affectée au remboursement du capital des emprunts antérieurement souscrits. Le solde disponible doit permettre de financer le reste à charge sur les dépenses d'investissements, une fois les financements externes déduits, à savoir les subventions ou le FCTVA. Enfin, le recours à l'emprunt permet de lisser dans le temps la charge de l'investissement mais vient réduire la capacité d'autofinancement par l'impact des frais financiers. M. Dominique DAVID précise donc que pour évaluer sa capacité de financement, la collectivité résonne sur la base de 2 hypothèses principales : le maintien d'une épargne brute minimale de 1 500 K€ par an soit 6 000 K€ sur la période 2023-2026 et l'optimisation des sources de financement externes dans l'optique de couvrir 50% du programme d'investissements par le biais des subventions et du FCTVA. Sur la base de ces hypothèses, la collectivité dispose de deux leviers pour continuer à mener à bien ses projets. Le plan d'investissement lui-même, avec la possibilité de réaliser des arbitrages sur certains projets ou de les décaler dans le temps. Le recours à l'emprunt, la communauté de communes affiche un taux d'endettement et une capacité de désendettement qui lui permettent d'envisager de recourir à l'emprunt pour financer son programme d'investissements. Toutefois, compte tenu des perspectives de croissance et des taux encore élevés à court terme, elle n'empruntera pas sur 2023.

M. Dominique DAVID explique que le tableau projeté propose une simulation sur la période 2023-2026, permettant de mener à bien les projets engagés, tout en gardant un fonds de roulement minimal et un ratio de désendettement acceptable. La proposition d'axe prioritaire pour 2023 est donc de maintenir le niveau d'engagements de la collectivité en fonctionnement avec pour objectif la continuité des services offerts à la population. Il précise que l'accent sera également mis sur la formation, avec l'ouverture du centre de formation du GRETA et les travaux de l'école de production mais aussi avec le lancement de la construction du bâtiment tertiaire dédié à la formation supérieure avec en particulier l'accueil des étudiants du Campus connecté et l'ouverture à la rentrée prochaine du Bachelor Universitaire Gestion Administrative et Commerciale des Organisations avec l'IUT de Nantes, la poursuite des travaux sur le foirail, les travaux de construction de la bibliothèque de Saint Vincent des Landes, le début de la construction du multi-accueil de la Borderie et la poursuite des fonds de concours aux communes.

Il propose donc de ne pas recourir à l'emprunt sur 2023 et de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

S'agissant des éléments complémentaires et notamment au niveau de la dette, il indique que le capital restant dû est de 5 350 K€ au réel au 31 décembre 2022, c'est-à-dire sans les 4 millions d'euros qui n'ont pas encore été utilisés. Le taux moyen ressort à 2,41 %, il estime que ce taux est très bon. Il fait observer que l'emprunt est indexé sur le livret A et lorsque ce dernier augmente, il entraîne un impact sur le taux du crédit. Il rappelle par ailleurs qu'en 2022, afin de bénéficier d'un taux d'intérêt intéressant et conformément au budget prévisionnel, la communauté de communes a contracté un emprunt de 4 millions d'euros. Il précise que cet emprunt ne fera l'objet d'un tirage qu'en 2023 ou 2024. En conséquence, il n'apparaît pas dans les états de la dette au 31 décembre. Il rappelle que ce prêt de 4 millions a été réalisé avant la période où les taux ont très fortement augmenté pour un taux de 2,69 %.

Il poursuit en indiquant que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini pour chacun des types de collectivités territoriales et de groupements, un plafond national de référence. Ce dernier s'établit à 12 ans pour les communes et EPCI. Sur le graphique projeté, il présente le profil d'exécution de la dette avec le profil d'exécution de la dette actuelle et la projection de l'amortissement de l'emprunt de 4 millions non encore tiré.

S'agissant des effectifs et des charges de personnel qui sont des éléments obligatoires à présenter dans le DOB, il présente trois graphiques qui mettent en évidence la répartition des agents par filière, avec un point par catégorie en 2017 et un point par catégorie en 2022. A ce titre, il informe que le rapport égalité hommes-femmes sera présenté à l'occasion du prochain conseil communautaire et apportera plus de détails sur les effectifs.

Concernant les évolutions des dépenses de personnel, l'année 2023 subira l'impact en année pleine de la hausse de la valeur du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022.

Il expose ensuite les budgets annexes et débute par celui des ordures ménagères. Il montre sur le graphique une importante hausse des dépenses sur la période, due pour l'essentiel à l'évolution des coûts de collecte, de traitement et de tri des déchets, une hausse de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) de + 213 à 266 % sur la période selon les prestations, une importante hausse également des tarifs à chaque renouvellement de marché, un impact des révisions trimestrielles en cours de marché qui sont une conséquence de l'inflation, une hausse des tonnages traités et une augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

La diapositive projetée permet de faire une rétrospective sur 2017-2022. M. Dominique DAVID rappelle que la collectivité a deux budgets sur les territoires historiques, qui suivent la même tendance. Les courbes dépenses et recettes se croisent ce qui a provoqué un effet ciseaux et un résultat d'exploitation déficitaire en 2022. Sur les deux territoires, il est observé en section de fonctionnement, une hausse marquée des dépenses et une relative stabilité des recettes. Dans les éléments de prospective 2023-2026, M. Dominique DAVID note la poursuite prévisible de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, le renouvellement des marchés de collecte, tri et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2024, une augmentation de la valeur du point en année pleine, la révision des marchés en cours dans un contexte inflationniste. Des incertitudes se profilent sur le prix de rachat des marchandises en baisse importante entre fin 2022 et début 2023. Le programme d'investissements récurrents pour le maintien de la qualité de service (renouvellement des bennes, des colonnes, des bacs..) est estimé à 450 à 500 K€ par an. Les investissements structurants (travaux déchetteries : 3,58 M€ TTC) seront financés par un emprunt afin de lisser l'impact sur les tarifs dans le temps. Il est par ailleurs envisagé une poursuite prévisible de la dégradation du résultat.

M. Dominique DAVID rappelle qu'entre 2014 et 2017, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a procédé, sur le territoire du Castelbriantais, à trois baisses successives du taux de la TEOM : 7%, 3% puis 5%. Depuis 2017, il souligne que les taux n'ont pas augmenté malgré un contexte très haussier au niveau national et local, sans tenir compte de l'inflation qui, sur la période 2014-2023 s'élèvera à 17,5%. Il informe que les premières annonces sur les taux 2023, indiquent une poursuite de la hausse sur les territoires environnants et qu'il conviendrait d'envisager un effacement des baisses opérées depuis 2014.

Il présente le graphique projeté qui montre que les taux ont baissé de 15% sur le castelbriantais entre 2014 et 2017, alors que l'évolution de la taxe ou de la redevance entre 2017 et 2022 sur les EPCI du nord de la Loire Atlantique a très nettement augmenté.

Pour ce qui est des budgets annexes économiques, il présente le budget zones et Immobilier d'entreprises. Ceux-ci présentent un déficit prévisionnel respectif à fin 2022 de 5 000 K€ et 150 K€.

Il précise que ces déficits correspondent à la valeur, coût de revient, des terrains et bâtiments inscrits au bilan. La valeur commerciale de ces biens est supérieure à ces montants. A fin 2022, le montant des promesses de vente déjà signées sur le budget zones s'élève à 4 326 K€. Il indique par ailleurs que le programme d'investissements 2023-2026 comprend la construction d'ateliers relais, des dépenses d'aménagements de terrains, des acquisitions foncières, de la viabilisation, des aménagements d'accès, des aménagements de voirie de zones, de la voirie, travaux hydrauliques et réseaux.

Concernant le budget annexe transports, M. Dominique DAVID rappelle qu'il regroupe le C'bus, les transports scolaires et le transport à la demande. Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal d'un montant de 341 K€ en 2022. Les perspectives 2023 portent sur le renouvellement du marché C'bus.

Pour ce qui est du budget annexe Office du Tourisme, il fait remarquer qu'il s'agit d'un budget en équilibre grâce à une subvention du budget principal de 200 K€.

S'agissant du budget annexe SPANC, il souligne qu'il est financé par les usagers du service sans apports du budget principal. A fin 2021, ce budget présentait un déficit de 22 K€. Il rappelle qu'une nouvelle grille tarifaire a été votée en 2021 et les tarifs avaient été déterminés de manière à un retour progressif à l'équilibre. A fin 2022, le résultat de l'exercice devait couvrir les déficits antérieurs.

M. Bernard GAUDIN intervient en précisant qu'il n'a pas de remarque sur les logiques budgétaires qui sont exprimées. Pour autant, il fait remarquer le défaut du document qui manque de détails puisque ce dernier présente par grandes masses, la totalité des dépenses réelles de fonctionnement et la totalité des recettes réelles de fonctionnement. Il indique avoir bien constaté que les écarts se réduisent et l'incidence immédiate des résultats 2022, sur la part d'autofinancement et sur le fait que le ratio de désendettement s'étire un petit peu.

Il estime « qu'il n'y a pas non plus de péril en la demeure » et fait observer que dans le dossier présenté certains éléments n'ont pas été reçus et demande à en être destinataire. Il rappelle l'existence d'un document détaillant les dépenses et les recettes.

M. Bernard GAUDIN fait par ailleurs remarquer que le document transmis fait état, de 2017 à 2022, de l'évolution du coût des services à la population, en reprenant la plupart des grands services tels que le service de lecture publique, le conservatoire, les piscines, le social, la mobilité, en indiquant qu'ils constituent, selon le graphique établi, un peu plus de 40% de l'ensemble des dépenses qui sont engagées par la collectivité. Il constate des augmentations sur chacun de ces services. Selon lui, il manque l'aspect prospective puisqu'il ne s'agit là que de constats d'augmentation des services à la population. Il rappelle que le document annonce que la collectivité souhaite maintenir le niveau de services actuels pour l'ensemble de la population. Il demande si de nouveaux besoins sont à couvrir. Il précise également que certains investissements vont engendrer des dépenses de fonctionnement supplémentaires d'où la nécessité d'une prospective. Il indique qu'une prospective sur le plan d'investissement a été réalisée mais pas sur le fonctionnement. Il regrette en effet le manque d'éléments pour apprécier comment vont évoluer les charges des différents services, et si la collectivité est en capacité de répondre ou non à des besoins nouveaux de la population. Il conclut que « c'est comme si, la collectivité maintenait un niveau de services à la valeur d'aujourd'hui en tenant compte des éléments d'inflation sur certains coûts, mais que la collectivité ne se projetait pas sur des besoins nouveaux ».

Ensuite, il a relevé dans la prospective que la collectivité souhaitait maintenir un niveau d'épargne brute de 1,5 million et qu'elle souhaitait également, au vu des investissements qui sont prévus dans le programme pluriannuel, tenter d'obtenir le maximum de financement, c'est-à-dire à hauteur de 50% de subventions. Il a noté par ailleurs que concernant le recours à l'emprunt, il sera limité à une évaluation autour de 6 millions d'euros sur les 3 ans à venir. Toutefois, il lui semble qu'il a été dit en commission qu'il sera nécessaire de reporter certains investissements du programme. Il souhaite échanger sur les priorités qui seront données et les investissements qui feront l'objet d'un report. Il demande à ce que ces éléments soient portés à la connaissance de la commission finances qui lui semble être la commission la plus appropriée. Concernant les trois années à venir, il souhaite que la commission finances puisse étudier rapidement les investissements qui sont prioritaires, ceux qui le sont un peu moins, ceux qui ne le sont plus du tout et qu'il faut reporter.

Il souligne qu'un autre budget est inquiétant et sur lequel il n'y a pas eu d'explication. Il conçoit qu'il n'est sans doute pas facile à traiter. Il s'agit des deux budgets annexes SICTOM et REOM pour lesquelles, selon lui, les courbes sont « assez terribles ». Il estime qu'avec l'effet ciseaux, il est difficile de trouver une solution, et si elle existe, elle n'a pas été présentée. Il souhaite également que ce budget fasse l'objet très rapidement d'une discussion avec tous les points d'évolutions du service et notamment une évolution nécessaire des recettes dans l'objectif d'atteindre l'équilibre. Il fait part enfin de son incertitude sur les chiffres car ne sont présentés que des éléments en grandes masses.

M. Rudy BOISSEAU rappelle que sur les budgets annexes relatifs à la gestion et au traitement des déchets, des discussions se sont déjà tenues en commission qu'il préside en tant que Vice-Président ad hoc. Il indique qu'il a fait un point très précis sur le côté exponentiel des dépenses compte tenu, et comme chacun le sait, qu'au chapitre 11, les montants inscrits concernant le coût de traitement des déchets avec les différents prestataires sont très élevés. De ce fait, il a été indiqué dans la présentation du DOB que la perspective d'équilibre des budgets passera par une hausse. Il évoque à nouveau la baisse de plus de 15 % des taux opérée de 2014 à 2017 et aujourd'hui, le contexte inflationniste. Il considère donc que la hausse de la taxation sur la collecte et le traitement des déchets est incontournable.

Il précise que la collectivité est consciente de l'importance du jeu d'équilibre des budgets annexes tel que celui de la gestion et du traitement des déchets. Il considère qu'aucun conseiller de l'assemblée n'est dupe sur les coûts de traitement des déchets étant donné qu'un grand nombre de médias aborde ce sujet à outrance actuellement. Il indique qu'à l'avenir, les collectivités rencontreront d'importantes difficultés sur la gestion des déchets. Il fait remarquer qu'il présentera au cours de la séance une délibération concernant un projet de réduction des déchets. Il rappelle que la collectivité, que ce soit sur le territoire de la TEOM ou de la REOM, avait un projet de réduction des déchets qui devaient diminuer de 15% entre 2015 et 2021. Il fait le constat aujourd'hui que la collectivité est à 560 kg/hab alors qu'elle devait passer à 500 kg/hab. Il estime qu'il existe un côté vertueux du tri, notamment au niveau du recyclage. Depuis l'extension des consignes de tri avec les plastiques, il informe qu'en deux ans, ont été enregistré 12,5% de recyclage de plastiques supplémentaires.

Il indique que la gestion des déchets est un problème bien réel et qu'il existe assez d'exemples autour du territoire, où certains se posent la question de la pérennité de la collecte en porte à porte ou de la pérennité des point d'apports volontaire où y seraient collectées les ordures ménagères puisque la population devrait se déplacer. Il souligne qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas sur le territoire, et que le problème de la gestion des déchets provient des charges. Il explique que sur l'avant dernier contrat conclu avec les prestataires qui traitent les déchets et sur le contrat en cours, la collectivité a supporté près de 500 000 € en plus. Il souligne que les 15% d'augmentation vont se traduire par une recette supplémentaire de 500 à 600 000 € mais, comme il l'a déjà évoqué en commission, il n'est pas certain que l'augmentation appliquée en 2023 sera suffisante et qu'il n'y aura pas lieu en 2024 de procéder à une nouvelle hausse.

De son point de vue, les solutions pour diminuer la production des déchets passent en premier lieu par l'éducation. D'autres solutions peuvent être mises en place et font l'objet de la délibération qui sera présentée au cours de la présente séance.

M. le Président intervient en rappelant que la question des déchets a été prise en compte depuis le début. Il rappelle que lorsque la collectivité a pris la compétence, elle a hérité du Syndicat mixte qui exerçait ladite compétence et d'un déficit d'un million d'euros. La collectivité a ensuite enregistré des excédents sur ce service qui ont été le fruit d'une politique très rigoureuse sous l'égide du Vice-Président de l'époque, M. Georges GARNIER. Il indique que M. Rudy BOISSEAU lui a ensuite succédé et que la collectivité a pu se permettre de baisser le taux mais qu'aujourd'hui, elle doit revenir à 2014. Il précise que depuis 9 ans, les 17% d'augmentation n'ont pas été répercutés et explique que si la collectivité appliquait seulement le taux de 2014 indexé, il serait nécessaire de rajouter 17% en plus.

Il invite par ailleurs, ceux qui le souhaitent, à vérifier la situation dans les 34 000 communes en France et 2 200 EPCI, en constatant l'évolution de la taxe des ordures ménagères sur le long terme. Il a en effet été constaté près de 80% des collectivités ont augmenté leur taxe, ce qui n'est pas le cas sur le territoire mais la collectivité est contrainte d'appliquer une augmentation cette année. Il souligne que la politique qui avait été adoptée avait permis d'enregistrer des excédents. Ces excédents n'ont pas été conservés et la collectivité en a fait profiter les usagers. Aujourd'hui, il est nécessaire de revenir au niveau de 2014. Cette annonce a été faite lors de la dernière commission finances. Il invite les élus qui auraient des solutions plus efficaces à s'exprimer dès à présent.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 004 : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes et le Tour de Bretagne 2023

M. Alain GUILLOIS informe l'assemblée que depuis le 7 février dernier, le montant de la participation sollicitée par le Tour de Bretagne n'est plus de 25 000 € mais de 30 000 €.

M. le Président rappelle, pour mémoire, que la collectivité avait octroyé 35 000 € en 2018, 25 000 € en 2019 et 25 000 € en 2021. Il a été proposé d'accorder le même montant qu'en 2021. Or, il s'avère que le Tour de Bretagne doit supporter un surcoût lié au tournage en hélicoptère dans le cadre de la retransmission en direct sur les chaînes de télévision, notamment les chaînes sportives. Il précise que le Tour de Bretagne sollicite 30 000 € qui représentent une augmentation par rapport à l'année précédente mais un montant moindre qu'en 2018.

M. Alain GUILLOIS ajoute que des chaînes de télévision, et notamment FR3, seront présentes pour réaliser un reportage en plus de la retransmission de la course. Ce reportage permettra de faire découvrir le territoire et son dynamisme. Il souligne que ce type d'événement engendrera des retombées sur l'économie locale et qu'il s'agit d'un excellent vecteur de communication. Il indique que le montant supplémentaire qui est sollicité ne représente qu'une partie du coût total supporté par le Tour de Bretagne.

M. le Président précise que pour 2 h de reportage en hélicoptère, le surplus est de 10 000 €. Il est donc proposé de ne participer qu'à hauteur de 50 % de ce coût supplémentaire.

M. Georges-Henri NOMARI explique qu'il est prévu un survol en hélicoptère d'une partie du territoire. Il souligne que le tarif horaire de vol en hélicoptère est bien entendu très élevé.

M. le Président invite les élus qui ne connaîtraient pas le Tour de Bretagne à se rendre à cet événement pour comprendre sa dimension plus que locale, régionale, voire même nationale et qui est donc très important pour le territoire. Il précise que la demande de participation supplémentaire est intervenue cette semaine.

M. Georges-Henri NOMARI propose en effet de venir découvrir le Tour de Bretagne pour ceux qui ne connaissent pas. Il s'agit de la promotion d'un territoire à travers le cyclisme.

M. le Président se dit avoir été très surpris par cet événement de par sa médiatisation, du niveau des coureurs, de leur notoriété car certains sont connus au niveau international.

M. Georges-Henri NOMARI complète en soulignant le nombre important de pays qui participent à cette course internationale. Il se réjouit par ailleurs de voir le territoire survolé par un hélicoptère pour une retransmission sur les chaînes de télévision. Il informe également qu'une manche de la Madiot, qui est une course de cadets très renommée en France, se tiendra à l'occasion de cet événement. 200 cadets y participeront à Louisfert, le 29 avril.

M. Alain GUILLOIS invite les conseillers communautaires à participer à cet événement et précise qu'il s'agit de la 2^{ème} course la plus renommée après le Tour de France.

M. le Président propose donc de corriger la délibération en accordant une participation d'un montant de 30 000 € exceptionnellement, au lieu de 25 000 €.

M. Alain LE TOLGUENNEC demande à connaître le circuit entre Louisfert et Châteaubriant.

M. Georges-Henri NOMARI informe que le Tour partira du Morbihan pour arriver à Louisfert et traversera ensuite le territoire communautaire pour arriver 1 h après à Louisfert en réalisant une belle boucle afin de faire participer la majorité des communes du territoire à cette belle manifestation.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 005 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Soudan**

Adoption à l'unanimité.

Au nom de la commune de Soudan, M. Jean-Claude DESGUES remercie l'assemblée.

- **Délibération n° 006 : Attribution d'un fonds de concours à la commune du Grand Auverné**

M. Bernard GAUDIN souhaite renouveler sa demande sur la nécessité de faire un point sur l'utilisation des fonds de concours et sur la consommation effective de l'enveloppe de crédits.

M. le Président répond positivement à sa demande.

Adoption à l'unanimité.

Economie

- Délibération n° 007 : Travaux de réhabilitation de bâtiments sur l'ancien site industriel ACIER PLUS - Avenants aux marchés de travaux

Mme Marie-Irène BOUIN fait remarquer une erreur de chiffres dans le montant des travaux. Le montant évoqué précédemment était de 2 266 789,75 € et ce montant ne correspond pas à ce qui est noté.

M. le Président confirme en effet qu'il manque le chiffre 9. Il propose, avant la prochaine réunion de la Commission Finances ou même avant le prochain Conseil Communautaire, l'organisation d'une visite des bâtiments sur l'ex site d'ACIER +. Il informe que le nouveau Préfet les a visités cet après-midi rapidement. Ces réalisations sont importantes pour le territoire car vont être accueillis des dizaines d'apprenants sur le site. Il souligne qu'il s'agit d'un encouragement pour les industriels du territoire et indique qu'un territoire sans emploi n'a pas d'avenir mais l'emploi sans la formation est également fragile.

Il rappelle par ailleurs, que la collectivité conclut actuellement sur le plan juridique, les affaires avec la société Kuhn. Il informe qu'avant la fin du mois l'affaire sera close. M. Frédéric LACROIX, Directeur de KUHN, qui a également assisté à la visite cet après-midi, attend les élus pour une visite de son entreprise dans les prochaines semaines.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la fin de l'exposé de la délibération et notamment sur le pourcentage d'augmentation de cette opération lié aux avenants. Il constate que le pourcentage a été calculé à partir de 2 266 K€ alors que le montant initial était de 2 087 K€ avant le changement de l'entreprise attributaire du lot charpentes métalliques qui a été cédée à l'entreprise Martin. Il en conclut que l'augmentation est plutôt de 17 %.

M. Dominique DAVID précise que la présente délibération est une délibération juridique portant sur l'adoption d'avenants. Il indique que cette délibération prend également en compte l'incident d'entreprise pour le lot charpentes métalliques. Il souligne que le montant global de l'opération prenant en compte les avenants mais aussi la situation rencontrée permet de rester dans le budget prévisionnel délibéré initialement.

Adoption à l'unanimité.

Prévention et Gestion des déchets

- Délibération n° 008 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028

M. Bernard GAUDIN précise qu'il a participé aux deux réunions de ladite commission lors de laquelle ce dossier a été abordé. Il considère qu'elles étaient plutôt intéressantes même si, comme il l'a été évoqué précédemment, les enjeux ne sont pas neutres. Il fait observer que ce programme est présenté avant sa mise à disposition du public. L'idée est que la population change ses habitudes par rapport à la production de déchets dans l'objectif de retombées positives pour la planète. Il suggère, avant la mise à disposition du public, d'être inventif en matière de communication, et suggère la programmation de réunions d'informations par bassin de vie afin d'aller chercher le public afin qu'il participe et agisse sur l'ensemble du programme tel qu'il est proposé à ce jour.

M. Rudy BOISSEAU rejoint l'avis de M. Bernard GAUDIN sur la communication. La collectivité a un rôle prépondérant à jouer sur la présentation de ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. La mise à disposition auprès du public suppose d'assortir ce programme d'une communication appropriée car il est toujours plus intéressant de discuter d'un programme avec des personnes autour. Il rappelle que la commission consultative, qui s'est réunie dernièrement, composée d'intervenants extérieurs, avec notamment des représentants du conseil des sages, du conseil citoyen, des représentants d'Emmaüs a permis d'avoir des échanges très riches.

Il fait observer qu'il ne s'agit pas du premier projet de programme que la collectivité élabore. Le dernier programme devait se traduire par une réduction qui, comme évoqué précédemment, s'est concrétisé par une augmentation des tonnages. Il est donc nécessaire que les citoyens s'en emparent pour que l'objectif soit atteint et évidemment au préalable que la communication soit large.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 009 : Avenant de prolongation du Contrat Action Performance avec la société CITEO**

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- **Délibération n° 010 : Conseil en Energie Partagé : prolongation de la participation**

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale et Mutualisation

- **Délibération n° 011 : Soutien à la Turquie : Attribution d'une subvention exceptionnelle**

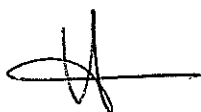
M. le Président ajoute que des communes avaient envisagé de leur côté d'accorder une subvention. Après échanges en conférence des Maires, il a été proposé que l'attribution de la subvention soit effectuée à l'échelle intercommunale pour plus de simplicité et de lisibilité. Les Maires se sont accordés sur la somme à verser.

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT